

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**3 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 3 juin 2013 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les conseillers (ères), madame Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, André Langlois et Gilbert Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, Victoire Marin.

L'absence du conseiller M. Carol Fournier est motivée.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Huit personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2013-06-103      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en ajoutant les points suivants et en laissant le point varia ouvert.

- Comité pour le maintien des dernières petites écoles des villages;
- Autorisation de la dépense pour réparation du tracteur KJT;
- Demande pour louer les poutres d'acier entreposées à côté du garage municipal;
- Poteaux de bois stationnement havre de pêche et enseigne;
- Égout pluvial havre de pêche et centre récréotouristique;
- Borne-fontaine.

ADOPTÉE

**2013-06-104      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2013**

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LANGLOIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013;

ADOPTÉE

**2013-06-105      ADOPTION DES COMPTES DU 7 MAI AU 3 JUIN 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR : GILBERT FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 mai au 3 juin 2013, pour un montant de 61,078.23 \$ et numérotés consécutivement de 1762 à 1777 pour les chèques de payes et de 2008 à 2029 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2013-06-106 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR — HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROJET COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES — GÉRANCE — FACTURE # 13 031 247**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement de la facture n° 13031247 d'une somme de 756.47 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels pour des travaux dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 2013-03-16 au 2013-04-12.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2013-06-107 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR NIVELAGE DES ROUTES SECONDAIRES ET GRAVIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire faire le nivelage des routes secondaires par la compagnie Excavation E. Simard pour un taux horaire de 115.00 \$.

**QUE** le Conseil municipal autorise par le fait même la dépense pour environ 20 voyages de gravier pour réparer lesdites routes.

ADOPTÉE

**2013-06-108 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ASPHALTE EN VRAC**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire l'achat d'un voyage d'asphalte en vrac de la compagnie Bauval Tech-mix pour 37 tonnes au coût de 153.00 \$/tonne plus taxes.

ADOPTÉE

**2013-06-109 AUTORISATION DE PAIEMENT 1<sup>ER</sup> VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : GILBERT FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement pour une somme de 9 463.00 \$ pour le 1<sup>er</sup> versement pour les services de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

**2013-06-110 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE LABORATOIRE L.V.M. — HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROJET COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES — FACTURE # 900070340**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement de la facture n° 900070340 d'une somme de 12,189.19 \$ incluant les taxes pour des honoraires professionnels pour des services de laboratoire dans le projet collecte, interception et traitement des eaux usées.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2013-06-111 AUTORISATION DU PAIEMENT 6<sup>E</sup> VERSEMENT À L'ENTREPRISE TRANSPORT PIERRE DIONNE INC. POUR PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX CONNEXES**

Considérant que la Firme BPR a procédé à un décompte progressif n° 6 en date du 24 mai 2013 suite à une analyse et recommande le paiement des travaux exécutés en date du 24 mai 2013, et ce, pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Transport Pierre Dionne Inc. », se résument comme suit :

**Intervenants/Programme**

<b>Travaux</b>	<b>Cumulatif</b>	<b>Présente demande</b>
▪ Travaux exclusifs à la Municipalité		
. PIQM	1 269,515.08 \$	295,169.67 \$
. TECQ 2010-2013	123,818.13 \$	2,607.38 \$
. Sécurité publique	233,362.51 \$	19,951.33 \$
. Exclusif	(645.06) \$	(4,974.68 \$)
<b>Total (taxes incluses)</b>	<b>1 626,050.66 \$</b>	<b>312,753.70 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LANGLOIS

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n°6 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 312,753.70 \$.

**QUE** lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 269 dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2013-06-112 AUTORISATION DE LA DÉPENSE PEINTURE LIGNE DE RUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire l'achat de peinture jaune pour les lignes de rues de la municipalité.

ADOPTÉE

**2013-06-113 DÉPLACEMENT BORNE FONTAINE – 134 RUE DE LA MER**

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LANGLOIS

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire déplacer la borne-fontaine située sur le terrain du 134, rue de la Mer afin qu'elle soit plus près de la rue et vérifier si besoin d'être rehaussée.

**QUE** le Conseil municipal désire que ce soit la compagnie Nordikeau qui supervise les travaux.

ADOPTÉE

**Dossier bornes-fontaines :**

La conseillère madame Nathalie Ayotte demande que la municipalité fasse l'achat de nouvelles enseignes pour indiquer les bornes-fontaines et qu'elles soient repeintes.

La secrétaire fera sortir une soumission pour les enseignes et poteaux.

**2013-06-114 ENGAGEMENT MONSIEUR RENAUD DESROSIERS – PROJET SUBVENTIONS SALARIALES**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches engage monsieur Renaud Desrosiers pour travailler avec l'inspecteur municipal dans le cadre du programme de subventions salariales au taux de 12.00 \$/heure.

ADOPTÉE

**2013-06-115 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 295**

La conseillère madame Nathalie Ayotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal il y aura présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 132 qui a pour objet d'interdire tout ouvrage, toute coupe d'arbres, tout entreposage et toute construction à l'intérieur des zones de contraintes au développement associées aux secteurs de pente forte, telles que définies au plan I.3.14 du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie dont plan est annexé au présent avis.

Sont exclus des zones de contrainte de développement les terrains dont la pente est inférieure à 25 %. S'additionne toutefois aux zones de contrainte au développement une bande de trois (3) mètres calculée à partir de la ligne de rupture de pente située à la base et au sommet du talus.

Resteront toutefois permis, suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation, les travaux suivants :

- L'abattage des arbres morts ou dépérissants ou susceptibles de causer des dommages ou mettant en péril la sécurité du public;
- Les ouvrages d'utilités publiques;
- Les constructions ou ouvrages ne nécessitant pas de remblai ou d'excavation ou la coupe d'arbres;
- L'entretien, la réparation et l'amélioration de construction et ouvrage existant sans aucun agrandissement;
- Les clôtures;
- La plantation d'arbres, d'arbustes;
- Les travaux de stabilisation recommandés par un ingénieur.

**2013-06-116 MANDAT NOTAIRE MARC ST-LAURENT - SERVITUDE POUR  
INSTALLATION BORNE SÈCHE – MANDAT ARPENTEUR  
ALLAN BLAIS – LOCALISATION TERRAIN POUR BORNE  
SÈCHE - LOT 4 363 609**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate le notaire Marc St-Laurent pour la préparation d'un contrat pour une servitude de cinquante (50) ans pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 4 363 609 appartenant à madame Linda Imbeault et autorise par le fait même l'arpenteur Allan Blais à faire une description de l'emplacement d'une superficie de 630 pieds carrés soit un terrain de 14 pieds par 45 pieds pour la préparation du contrat.

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pour la transaction.

Que lesdites dépenses seront imputées au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

**2013-06-117 NOMINATION DE MADAME SONIA BÉRUBÉ –  
REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE COMITÉ DE  
TRAVAIL POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOLES DE  
PROXIMITÉ (ÉCOLE MGR ROSS À GROSSES-ROCHES)**

Considérant qu'il est important d'empêcher les fermetures des dernières petites écoles, car ceci est essentiel à la vitalité de nos villages;

Considérant qu'il y a un comité de travail qui se penche sur la question afin de trouver des solutions pour garder les petites écoles de la MRC de La Matanie ouvertes;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches nomme madame Sonia Bérubé de Grosses-Roches pour représenter notre municipalité sur ledit comité de travail pour la sauvegarde des écoles dans la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

**2013-06-118 MANDAT À LA FIRME NORDIKeau – OFFRE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS – COMPILATION DES DONNÉES ET  
RÉDACTION DU RAPPORT – STRATÉGIE ÉCONOMIE DE  
L'EAU POTABLE 2<sup>E</sup> ANNÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate la firme NORDIKeau pour la compilation des données et rédaction du rapport que la municipalité doit déposer avant le 1<sup>er</sup> juillet dans le cadre de la politique sur la stratégie d'économie de l'eau potable.

Les honoraires proposés sont :

Technicien sénior : 58.00 \$/hre X 10 heures : 580.00 \$ plus les taxes.

Note : les temps estimés ci-dessus ne sont que des valeurs approximatives et que la facturation finale sera faire en fonction des heures consacrées au dossier.

ADOPTÉE

**2013-06-119 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ « MUNICIPALITÉ  
AMIE DES AÎNÉS (MADA) »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 309-05-13 de la MRC de La Matanie qui demande aux municipalités désireuses de participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de manifester leur intérêt par résolution;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour les aider à élaborer leur politique et leur plan d'actions;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'une démarche regroupée, la subvention est de 10 000 \$ par municipalité, pour les cinq premières municipalités participantes, et de 8 000 \$, par municipalité additionnelle, jusqu'à concurrence de 200 000 \$, la contribution de la MRC doit équivaloir à 10 % de la valeur totale du projet;

CONSIDÉRANT QU'une demande regroupée doit inclure un minimum de cinq municipalités pour faire l'objet de financement;

CONSIDÉRANT QU'une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie d'adopter une Politique des aînés;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique est susceptible de devenir un pré-requis pour que les municipalités puissent être admissibles à certains fonds d'aide financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Matanie est affectée par un vieillissement rapide de sa population qui pose de grands enjeux, notamment, en lien avec la desserte en services, le logement, la mobilité et la fiscalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sociales en lien avec les besoins et les attentes des personnes âgées devraient augmenter dans les années à venir ;

CONSIDÉRANT QU'une politique est susceptible de mieux baliser les responsabilités du secteur municipal, nouer des liens entre les municipalités et le milieu de la santé et des services sociaux, incluant les organismes actifs auprès des aînés, et permettre de définir les priorités d'actions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches souhaite s'engager dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**QU'**à titre de participante, la municipalité de Grosses-Roches autorise le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée par la MRC de La Matanie dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**QUE** le maire madame Victoire Marin, et le conseiller monsieur Dominique comme substitut sont nommés à titre de personne responsable des questions « aînés » dans le cadre du présent projet.

ADOPTÉE

**2013-06-120 ENLÈVE ESCALIER DE LA CROIX ET RELANCE CDGR POUR FAIRE UN PROJET POUR RÉAMÉNAGER LE TERRAIN**

Considérant que l'escalier sur le terrain de la croix sur la rue Mgr Ross est rendu dangereux;

Considérant qu'une demande avait été faite au CDGR pour préparer un projet pour le réaménagement du terrain afin d'embellir le site;

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches demande de faire défaire l'escalier dangereux et demande à la directrice générale de communiquer avec le CDGR pour savoir s'il est intéressé à faire un projet pour le réaménagement du terrain de la croix sur la rue Mgr Ross.

ADOPTÉE

**2013-06-121    INSTALLATION D'UNE LAMPE DE RUE – INTERSECTION RUE DE LA FALAISE À L'OUEST ET LA ROUTE 132 OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire l'installation d'une lampe de rue à l'intersection de la rue de la Falaise à l'ouest et de la Route 132 Ouest.

**QUE** le Conseil demande à Hydro-Québec de procéder au branchement.

ADOPTÉE

**Murets de ciment devant l'école, du pont du village et intersection rue St-Jean et Mgr Ross;**

La directrice avise que ces murets de ciments sont dépeinturés et qu'il serait important que cela soit refait pour améliorer le visuel dans ce secteur.

De plus, madame Ayotte demande aussi les poteaux des drapeaux dans la halte routière sur la rue du Rosaire.

**2013-06-122    AUTORISATION DE LA DÉPENSE – RÉPARATION TRACTEUR KJT**

IL EST PROPOSÉ PAR : GILBERT FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire réparer le tracteur qui ne recule plus et la pelle en avant ne lève plus non plus.

ADOPTÉE

**Location poutres d'acier appartenant à la municipalité**

Madame Jessica Ouellet demande s'il y aurait possibilité de louer les poutres d'acier appartenant à la municipalité pour déplacer une propriété.

Le Conseil n'y voit pas d'objection de passer lesdites poutres sans frais à madame Ouellet.

**Le conseiller monsieur Dominique Ouellet ne participe pas aux délibérations considérant que madame Jessica Ouellet est sa fille.**

**Poteaux havre de pêche ;**

La directrice générale est priée de faire enlever les poteaux dans le stationnement du havre de pêche. Prendre une excavatrice et faire replacer les roches à l'entrée du centre touristique. Égaliser la rampe de mise à l'eau.

**2013-06-123    *AUTORISATION DE LA DÉPENSE – ACHAT STOP ROUTE GROSSES-ROCHES***

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches autorise la dépense pour faire l'achat d'un stop, nouvelle signalisation et stop avancé.

Le conseiller désire que le stop soit déplacé afin qu'il soit plus proche de la route de Saint-Thomas et en mettre un aussi sur ladite route.

ADOPTÉE

**Enseignes dans les entrées de village;**

La directrice est priée de faire préparer deux enseignes pour mettre à chaque entrée du village pour indiquer havre de pêche, centre récréotouristique et avec des petites affiches dans le bas indiquant kayak, douches, buanderies, artisanats, etc..

**2013-06-124    *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il était 21h35.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

Victoire Marin

Je, soussignée, Victoire Marin, maire, a approuvé toutes un chacune des résolutions contenues au procès-verbal du 3 juin 2013.

\_\_\_\_\_  
Victoire Marin, maire

